

## Un printemps comme les autres

Niveau de vie, solidarité familiale, justice : des opinions apaisées

**L**es élections législatives de mars 1986 n'ont pas eu les mêmes effets sur les opinions et attitudes des Français que celles de 1981. L'« état de grâce » s'était alors traduit par une brève mais forte poussée d'optimisme ; mars 1986 n'a pas sensiblement dévié le cours des perceptions de nos concitoyens. Ce retour à la norme, qui correspond bien à l'idée que les Français n'accordent pas toujours une importance excessive à la politique, est le principal enseignement de l'enquête du Credoc sur « Les conditions de vie et les aspirations des Français » qui s'est déroulée sur le terrain en mai 1986. La montée des opinions optimistes sur l'évolution passée et future des niveaux de vie s'inscrit, en effet, dans un mouvement favorable déjà amorcé en 1985.

Cette enquête, qui permet de faire régulièrement le point sur les réactions des Français aux problèmes de société, apporte quelques résultats inédits concernant, par exemple, la solidarité familiale et le fonctionnement de la Justice. Les Français confirment dans les faits l'esprit de solidarité qu'ils affichent vis-à-vis de leurs parents âgés en difficulté.

A propos du fonctionnement de l'institution judiciaire, on sait que les Français se montrent assez sévères lorsque des questions générales et vagues leur sont posées. Ils sont pourtant attentifs lorsqu'il s'agit de modalités pratiques de fonctionnement : l'opinion semble par exemple assez favorable au « travail d'intérêt général » qui offre de meilleures chances de réinsertion que la prison. Dans le même esprit, une très forte majorité approuve des mesures éducatives plutôt qu'une peine pour les jeunes délinquants.

Sur des questions primordiales comme les problèmes d'argent, les Français portent en avril 1986 des jugements moins souvent négatifs, que ce soit sur l'évolution passée ou à venir du niveau de vie. Quoiqu'il en soit, ce reflux du pessimisme n'est pas nouveau : il était déjà amorcé en 1985.

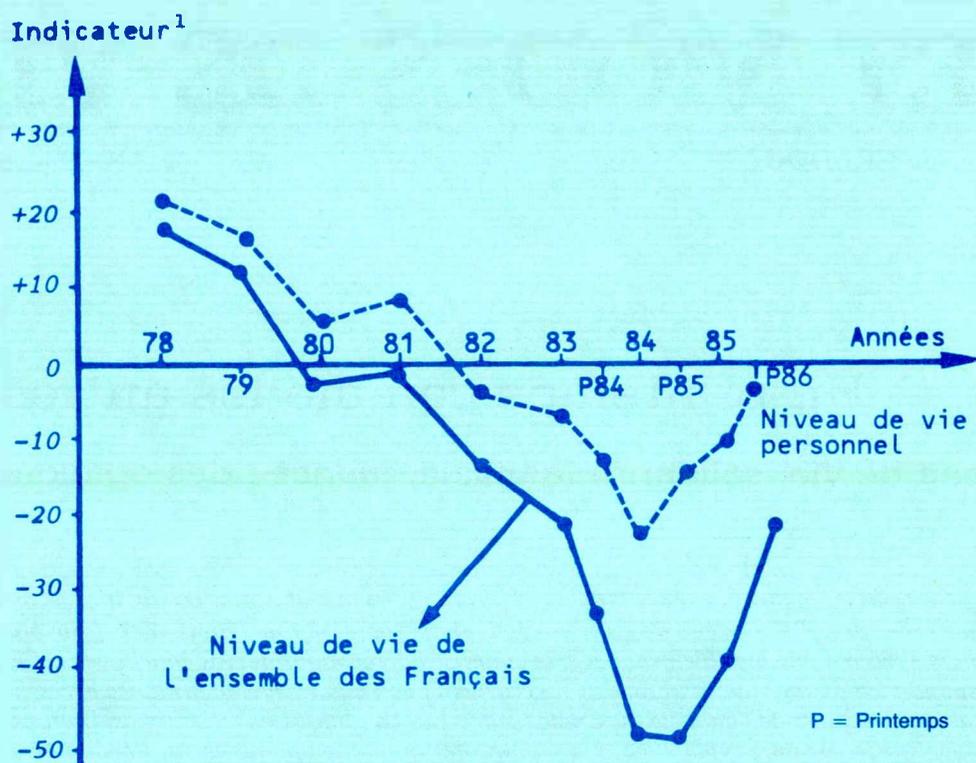
### Un jugement plus favorable du passé

En mai 1986, le nombre de personnes qui estiment que leur niveau de vie personnel s'est amélioré depuis 10 ans est presque égal au nombre de ceux qui estiment qu'il s'est détérioré (respectivement 35 % et 38 %). Ceci représente une augmentation de 5 points des jugements favorables entre l'automne

1985 et le printemps 1986. De 1978 à 1984 au contraire, les Français dressaient chaque année un bilan de plus en plus sombre de l'évolution passée de leur niveau de vie.

Comme le niveau de vie personnel, le niveau de vie de l'ensemble des Français, donne lieu à une appréciation de moins en moins sévère. Le pourcentage de personnes qui pensent que, pour les Français, depuis 10 ans « ça va mieux » est passé de 20 % à 35 % entre les deux dernières enquêtes, soit une augmentation de 15 points en six mois. Corrélativement, la proportion de personnes critiques, pour lesquelles « ça va moins bien », a diminué de 10 points, de 59 % à 49 %.

GRAPHIQUE 1. — Indicateur des opinions sur l'évolution des niveaux de vie depuis 10 ans



1. Les indicateurs sont les différences des pourcentages entre les réponses « ça va mieux » et les réponses « ça va moins bien ».

### Avenir : pronostics moins sombres

Sur l'évolution des conditions de vie au cours des cinq ans à venir, les Français restent partagés, mais le pessimisme régresse. Au printemps 1986, on compte autant d'optimistes que de pessimistes soit 28 %. Mis à part le contre-coup de « l'état de grâce » en 1981, le pessimisme s'était régulièrement aggravé de l'automne 1978 jusqu'au printemps 1984. A cette dernière époque, 45 % des Français pensaient que les conditions de vie se détérioreraient au cours des cinq prochaines années, 20 % qu'elles s'amélioreraient.

### Mais les fins de mois demeurent difficiles

Une majorité de Français continue à déclarer s'imposer régulièrement des restrictions sur différents postes de leur budget. Ce pourcentage est toutefois en légère diminution depuis un an : 66 % en mai 1985, 64 % à l'automne de la même année, 62 % au printemps 1986. De 1981 à 1985, cette proportion a oscillé entre 62 % et 66 % après avoir fortement augmenté (+ 14 points) de 1979 à 1981. Ces restrictions portent également sur un moins grand nombre de postes du budget. Les postes sur lesquels les Français ressentent moins de contraintes financières qu'à l'automne 1985 sont : l'achat d'équipement ménager, les soins de beauté, l'alimentation, la boisson et le tabac. La hiérarchie est cependant

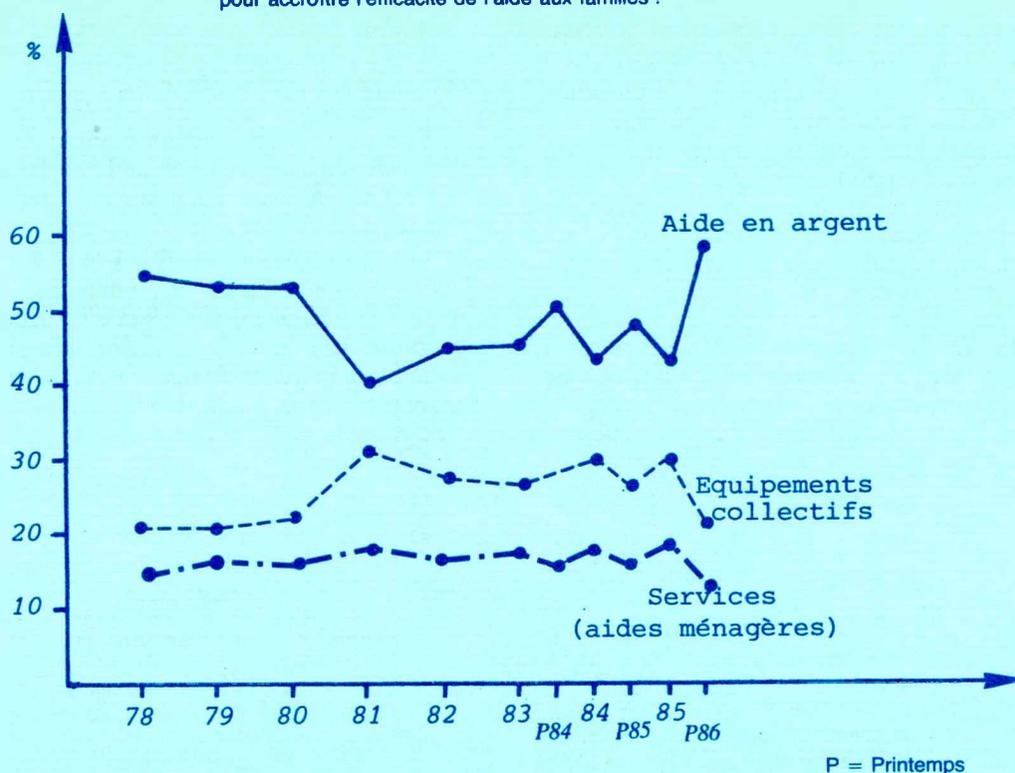
conservée. Les postes les plus surveillés demeurent les vacances (78 % des personnes concernées par les restrictions), l'habillement (77 %), et l'équipement ménager (63 %). Les postes les moins touchés sont toujours les soins médicaux (8 %) et l'alimentation (21 %).

Là encore, le léger « mieux » enregistré après les élections législatives de mars 1986 prolonge un mouvement engagé en 1985.

### L'aide aux familles : influencée par le débat politique ?

Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles trois solutions sont proposées : une augmentation de l'aide en argent, un développement des équipements collectifs, ou encore un accroissement des services tels que l'aide ménagère. L'aide financière a toujours été la solution la plus populaire. Mais cette solution compte plus d'adeptes au printemps de 1986, qu'elle n'en a jamais eu en 8 ans d'enquêtes : 59 % contre 43 % à l'automne 1985 et 48 % au printemps 1985. On observe depuis trois ans une demande d'aide en argent plus forte au printemps qu'à l'automne. Mais, même compte tenu de ces fluctuations saisonnières, le renforcement de cette attitude est cette année d'une ampleur exceptionnelle. Les deux autres solutions proposées perdent du terrain presque également : 21 % des Français préfèrent voir augmenter les équipements collectifs

GRAPHIQUE 2 — D'abord l'aide en argent  
Parmi les solutions suivantes, laquelle vous semble préférable  
pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles ?



contre 30 % à l'automne précédent et 25 % en mai 1985 ; 13 % prônent un accroissement des services contre 18 % à l'automne dernier et 16 % au printemps 1985.

L'ampleur de telles variations ne traduit probablement pas d'accroissement des difficultés financières. On a vu, en effet, que les Français ressentent, ou déclarent ressentir, plutôt moins de problèmes pour boucler leurs fins de mois. Elle est peut-être le résultat du débat électoral qui aurait augmenté la défiance vis-à-vis de la gestion collective et orienté l'opinion vers des choix plus individualistes. Mais les informations manquent pour conforter une telle interprétation.

### La solidarité familiale, premier recours des personnes âgées

D'après les enquêtes précédentes, une large majorité de Français (73 %) estimait que c'était aux enfants (et non aux pouvoirs publics) de prendre en charge leurs parents âgés en difficulté. L'enquête du printemps 1986 semble montrer que ce devoir n'est pas qu'un principe général mais est ressenti comme une norme lorsque l'on est soi-même confronté au cas réel : 46 % des Français ayant un parent invalide déclarent l'héberger, et 29 % lui assurer des soins à domicile. De même 68 % de ceux n'ayant pas ce problème actuellement déclarent qu'ils s'occuperaient eux-mêmes de leur parent invalide si le cas se présentait. De plus, on peut noter que les enquêtés

ayant rompu tout lien avec leurs parents âgés ne sont qu'une infime minorité (4,5 %).

Outre l'aspect majoritaire de ces déclarations de solidarité, deux constatations s'imposent : tout d'abord les enquêtés donnent en général au mot « parent » le sens de père ou de mère et non celui de tout autre membre de la famille (grands parents ou collatéraux). Il en résulte que les individus concernés sont le plus souvent âgés de 50 à 65 ans.

Plus étonnant est sans doute le fait que les problèmes de solitude des personnes âgées sont très souvent pris au sérieux et que l'on n'attend pas que des incapacités physiques se déclarent pour estimer devoir s'occuper d'un parent âgé. Ainsi, 30 % de ceux ayant un parent en difficulté déclarent qu'« il n'a pas de problème de santé, mais (qu') il ne supporte pas la solitude » (tableau 1).

Tableau 1 — Motif de dépendance du parent âgé  
en %, (428 personnes concernées seulement)

Motifs de dépendance	Effectifs	Pourcentages
Solitude	127	29,7
Incapacité physique partielle	136	31,9
Incapacité physique totale	97	22,7
Troubles du comportement	55	12,8
Autres	12	2,9

## Le fonctionnement de la justice, sans doute mal compris, ne laisse pas indifférent

Les huit années d'enquêtes ont montré avec constance que l'attitude générale des Français vis-à-vis de la justice était pour le moins réservée : en moyenne sur la période, les deux tiers des personnes interrogées estiment que cette institution fonctionne mal ou très mal. On note cependant une baisse des jugements défavorables au cours des deux dernières années : 62 % au printemps 1986, alors qu'un pourcentage maximal de 69% a été observé à l'automne 1980.

Les neuf dixièmes des personnes interrogées pensent aussi que *le langage de la justice est compliqué, que les actions coûtent toujours très cher, ce qui dénote d'ailleurs plus une intimidation et une absence*

d'information qu'une réelle hostilité. Ce contexte n'empêche pas les Français de manifester un grand intérêt pour certains aspects du fonctionnement de l'institution.

### Bonne image du travail d'intérêt général

64 % des Français ont entendu parler du travail d'intérêt général. Avoir entendu parler n'est pas forcément connaître ; aussi a-t-on cherché à savoir quelle idée ils en avaient, en comparant les effets que l'on pouvait en attendre à ceux d'autres peines, mieux connues du public (amende et emprisonnement). Les effets possibles étaient suggérés par trois propositions : un obstacle à la récidive, la réinsertion sociale du coupable (dans ce cas l'amende n'est pas concernée) et la réparation du dommage causé à la société.

Tableau 2 — Les effets des peines

En % des 2000 personnes interrogées

	D'accord			Pas d'accord		
	T.I.G.	Prison	Amendes	T.I.G.	Prison	Amendes
Empêche le coupable de recommencer	32	13	19	67	87	80
Lui permet de payer sa dette à la société	73	44	48	26	54	51
Lui permet de retrouver une vie normale après sa libération	69	10	—	31	89	—

T.I.G. : Travail d'intérêt général

Les Français se montrent plutôt favorables au travail d'intérêt général. C'est surtout la possibilité d'une meilleure insertion sociale après la peine qui lui confère un avantage décisif sur la prison. L'opinion est donc sensible aux difficultés de réinsertion des anciens détenus. Toutefois, la gravité du délit entraînant la peine n'étant pas mentionnée, ces résultats sont à interpréter avec la plus grande prudence.

### Les mesures éducatives largement approuvées pour les jeunes

Pour les jeunes délinquants de moins de 18 ans, une majorité écrasante de personnes interrogées approuve (63 % de *tout à fait d'accord*, 30 % de *assez d'accord*) la recommandation de la loi de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### L'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC

Depuis 1978, le CREDOC mène « une enquête permanente sur les situations et perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des Français ». L'échantillon, renouvelé à chaque enquête, est composé de 2 000 personnes et est représentatif de la population nationale âgée de 18 ans et plus.

Les quelques 400 questions sont articulées autour de grands thèmes. Outre les caractéristiques socio-économiques habituelles, citons notamment la famille, le logement et le cadre de vie quotidien, l'énergie, la situation économique et les ressources, les transports...

Ce questionnaire se modifie d'année en année, certaines questions disparaissant, d'autres étant introduites au cours de vagues successives. Cependant, un jeu de questions suivi depuis l'origine est maintenu.

De plus, l'originalité de cette enquête s'affirme « en ce que chaque thème est abordé sous son aspect factuel, concret et à travers l'opinion des personnes interrogées ».

L'équipe « Aspirations » : Ludovic LEBART (Directeur scientifique), Françoise BOSCHER, Ghislaine DROUAULT, Catherine DUFLOS, Michel GRIGNON, Françoise GROS, Laurence HAEUSLER, Philippe PLEUVRET.

Pour toute information sur cette enquête, appeler (45.84.14.20 P. 694) G. Drouault ou écrire au CREDOC.

Le n° 3 de *Consommation*, la revue trimestrielle du CREDOC est paru :

Conditions de vie et aspirations

● Famille : l'écume des changements n'ébranle pas l'édifice

● Une estimation subjective du coût de l'enfant Politiques sociales

● Chômage, travail au noir et entraide familiale Consommation

● Le logement au carrefour Pistes

● Le nouveau produit : un concept flou